

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

21 NOVEMBRE 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un du mois de NOVEMBRE à 20 h 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Yannick HAMOIGNON,

ETAIENT PRESENTS :

BREUX-JOUY : Pascale BOUDART, Arnaud GANDOIS

CORBREUSE : José CORREIA, Madeleine MAZIERE, Denis MOUNOURY

DOURDAN : Maryvonne BOQUET, Alessandro BERTONE, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Jean-Jacques DULONG, Farid GHENNAM, Thomas KIEFFER, Marie-Ange ROUSSEL, Brigitte ZINS

LA FORÊT LE ROI : Philippe DJOURACHKOVITCH

LE VAL SAINT GERMAIN : Serge DELOGES

LES GRANGES LE ROI : Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Carine HOUDOUIN, Patrick LEMANISSIER

ROINVILLE S/S DOURDAN : Yannick HAMOIGNON, Dominique PERRIER,

SAINT-CHÉRON : Brigitte ACEITUNO, Bernard CAMBIER, Jean-Pierre DELAUNAY, Jean-Marie GELÉ, Dominique TACHAT

SAINT CYR SOUS DOURDAN : Gilbert LACLIE

SERMAISE : Dominique POUILLIER

- Ordre du jour et documents de travail transmis le 14 novembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 40

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de conseillers représentés : 10

Mme Catherine AUBERT excusée, a donné pouvoir à M. Farid GHENNAM

Mme Nessa DAVRAIN excusée, a donné pouvoir à M. Thomas KIEFFER

Mme Sylvine HENDELUS excusée, a donné pouvoir à M. Gérard DIAZ

M. Christophe NICOLAU excusé, a donné pouvoir à Mme Marie-Ange ROUSSEL

M. Denis SALAUN excusé, a donné pouvoir à M. Philippe DJOURACHKOVITCH

Mme Françoise MITHOUARD excusée, a donné pouvoir à M. Serge DELOGES

Mme Christiane EDELIN excusée, a donné pouvoir à M. Jeannick MOUNOURY

Mme Jocelyne GUIDEZ excusée, a donné pouvoir à M. Jean-Marie GELÉ

Mme Geneviève COLOT excusée, a donné pouvoir à M. Gilbert LACLIE

M. Pascal JAVOURET excusé, a donné pouvoir à Mme Carine HOUDOUIN

M. André LEVER et Mme Valérie LACOSTE, absents

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique PERRIER

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE du 26 SEPTEMBRE 2019 – 20 HEURES 30 a été approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Délégation au Président (au titre des dispositions des articles L 5211-9 et 10 du CGCT) :

Rapporteur : Y. HAMOIGNON, Président

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** des décisions N° 2019/36, 2019/37, 2019/38, 2019/39, prises en application des articles L. 5211-9 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. INFORMATION : Présentation du Compte Rendu Annuel d'Activité de Gaz Réseau Distribution France (GRDF)

Présentation : Mme Hanah MATMATI, Responsable Territoriale Essonne de GRDF

Le Conseil Communautaire sans vote formel

- **PREND ACTE** de la communication du Compte Rendu Annuel d'Activité 2018 de GRDF sur le territoire de la CCDH.

1. FINANCES : Débat sur les Orientations Budgétaires 2020

Rapporteur : P. DJOURACHKOVITCH, 5^{ème} Vice-Président chargé des Finances

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport préalable au Débat d'Orientations Budgétaires ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2020 ;

2. FINANCES : Indemnités de conseil au Trésorier 2019

Rapporteur : P. DJOURACHKOVITCH, 5^{ème} Vice-Président chargé des Finances

Le Conseil Communautaire à la majorité :

29 voix pour

8 voix contre : Mme BOUDART, M. GANDOIS, Mme ZINS, Mme HOUDOUIN, M. LEMANISSIER, Mme ACEITUNO, M. CAMBIER, M. DELAUNAY

1 Abstention : M. GHENAM

- **FIXE** l'indemnité 2019 à verser à Madame DA COSTA Brigitte, Trésorière Principale de Dourdan, de la manière suivante :
 - Taux de l'indemnité de conseil : 100 %
 - Montant brut de l'indemnité de conseil : 2 012,37 € (pour mémoire 2018 : 2 040,64 €)
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

3. FINANCES : Approbation des conventions de refacturation :

- entre la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

- entre la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et le Service d'Aide à Domicile (SAAD)

Rapporteur : P. DJOURACHKOVITCH, 5^{ème} Vice-Président chargé des Finances

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de refacturation entre la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) ;
- **APPROUVE** la convention de refacturation entre la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et le Service d'Aide A Domicile (SAAD) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites convention et toutes les pièces y afférent ;
- **DIT** que les crédits budgétaires afférents sont inscrits au budget de la collectivité ;

4. RESSOURCES HUMAINES : Modification des délibérations relatives au Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants

Rapporteur : Y. HAMOIGNON, Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **MODIFIE** les délibérations n° 2017-042 et 2017-043 en date du 22 juin 2017 portant création de postes d'Éducateurs de Jeunes Enfants en précisant que ce cadre d'emploi relève de la catégorie hiérarchique A depuis le 1^{er} février 2019.

5. COMMANDE PUBLIQUE : Constitution du groupement de commandes pour les travaux d'amélioration de la Voirie

Rapporteur : Y. HAMOIGNON, Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et les communes de Breux-Jouy, Corbreuse, La Forêt le Roi, Les Granges le Roi, Le Val Saint-Germain, Richarville, Roinville, Saint-Cyr sous Dourdan et Sermaise pour satisfaire les besoins en matière de travaux d'amélioration de la voirie.
- **APPROUVE** la convention annexée à la délibération, et autorise Monsieur le Président à la signer et dit que ce groupement se composera des seuls signataires effectifs de la convention susvisée ;
- **PRÉCISE** qu'en application de la Convention de Groupement de Commandes, la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix a été expressément désignée coordonnateur et qu'à ce titre elle assure une mission complète jusqu'à la notification du marché à l'exception de la signature de celui-ci par chacun des membres ;
- **EXPOSE** que la présente convention vise à définir les conditions de fonctionnement d'une maîtrise d'ouvrage organisée entre les parties.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la CCDH à signer le marché pour le compte de la CCDH sans distinction de procédures ou de montants ;

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Avis sur la proposition d'ouverture le dimanche des commerces de détails implantés sur la commune de Dourdan

Rapporteur : J. MOUNOURY, 3^{ème} Vice-Président délégué au Développement économique

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **ÉMET** un avis positif à la proposition de dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détails sur la Commune de Dourdan pour les jours suivants :

- 1^{er} dimanche des soldes d'hiver 2020 ;
- 1^{er} dimanche des soldes d'été 2020 ;
- Dimanche 30 août 2020 ;
- Dimanche 6 décembre 2020 ;
- Dimanche 13 décembre 2020 ;
- Dimanche 20 décembre 2020 ;
- Dimanche 27 décembre 2020 ;

7. PRÉVENTION SPÉCIALISÉE : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée en Essonne.

Rapporteur : M. BOQUET, 1^{ère} Vice-Présidente déléguée à l'Enfance

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée en Essonne.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention, annexée à la délibération.
- **INDIQUE** que les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au Budget de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.

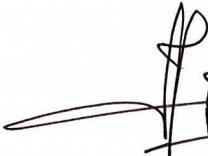
8. ACTION SOCIALE : Approbation de la convention de labellisation « Point Relais CAF » à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Rapporteur : D. MOUNOURY, 7^{ème} Vice-Président délégué à l'Action Sociale

Les membres du Conseil souhaitant disposer de plus de précisions sur le dossier, demandent le report du vote au 17 décembre.

Le Conseil Communautaire décide de reporter le vote à la séance du 17 décembre 2019

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée le 21 novembre 2019 à 22 heures 09.

  Président,
Jérôme HAMOIGNON

Le compte rendu complet du conseil est consultable sur le site internet.

Pour tout complément d'information, le registre des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, 17 rue Pierre Ceccaldi – 91410 DOURDAN